

Le 20 février s'est tenue une réunion entre l'intersyndicale et l'administration. Elle faisait suite à l'audience accordée le 8 février par le DG.

Il en ressort que le Directeur général adjoint, chargé de conduire les négociations, affiche le principe d'un cycle de réunions jusqu'au 8 mars destiné à définir un périmètre de négociations pour chaque thème revendicatif. Il envisage ensuite une deuxième phase pour traiter les sujets au fond. Dans ce nouveau contexte rendu possible par 4 mois de conflit, tout reste à faire sur le fond, à commencer par faire sauter les blocages encore affichés par l'administration (Emplois, régimes indemnitaires).



4 MOIS DE CONFLIT

Le 13 octobre 2006, le SNUI claque la porte du groupe de travail « Gains de productivité, efficience » en fustigeant l'attitude dogmatique de l'administration sur les suppressions d'emplois. Le 16 octobre, c'est l'intersyndicale au complet qui quitte le groupe d'étude « Mutations » en dénonçant notamment la suppression de la règle de l'ancienneté.

Le 20 octobre, la pétition « Non à la déréglementation » commence à circuler et va recueillir plus de 40 000 signatures. Le 14 novembre, le 30 novembre et le 8 février, des milliers d'agents sont en grève à chaque journée d'action.

Entre temps, une centaine d'actions revendicatives ont été organisées localement.

4 THÈMES REVENDICATIFS

Après les 1ères ripostes aux attaques contre les règles de gestion, qui ont mis le feu aux poudres à la DGI, la plate-forme revendicative s'est aussitôt élargie à d'autres thèmes tout aussi importants pour les agents.

Les injustices en matière de rémunération, la dégradation constante des conditions de travail et la situation dramatique de l'emploi, tout cela est insupportable.

Après la rencontre du 20 février avec l'administration, des négociations semblent se préciser. Sur chaque thème, le directeur général peut et doit utiliser ses marges de manœuvres rapidement.

4 DÉCISIONS IMMÉDIATES

A l'issue des 4 réunions (rémunérations le 27 février, règles de gestion le 1^{er} mars, conditions de travail le 6 et emplois le 8), le SNUI sera intransigeant par rapport :

- aux choix du directeur général sur les sujets qui feront partie ou non des négociations.
- à la revendication qu'il doit satisfaire immédiatement sur chacun des thèmes.

Abandon des dispositions de la fiche n°3, attribution de la prime aux réformes et à la performance à tous les agents de la DGI, arrêt du travail en plateau et recrutement immédiat à hauteur des emplois vacants (1500 C), voilà les annonces attendues le 8 mars au plus tard.

Le SNUI s'engage dans ces rencontres avec la ferme intention d'obtenir des avancées concrètes et rapides pour tous les agents des Impôts.

Dans ce cadre, le SNUI exige que 4 décisions fortes soient déjà prises par la DG le 8 mars afin que les agents puissent mesurer rapidement le contenu qu'elle est prête à mettre dans ces négociations.

Il faut donc rester mobilisé et se préparer à toute éventualité.

Paris, le 22 février 2007